

Bagnolet, le jeudi 20 mars 2025

SNUTER-FSU
22 rue Malmaison
93170 Bagnolet
contact@snuter-fsu.fr

M. Laurent MARCANGELI,
*Ministre de la Fonction publique,
de la Simplification et de la Transformation de l'action publique
101, rue de grenelle 75007 Paris*

Objet : préavis de grève national pour la journée du 3 avril 2025

Le gouvernement, désormais au prétexte d'alimenter une « économie de guerre », continue de s'en prendre aux travailleuses et aux travailleurs, et en particulier aux agent.e.s de la fonction publique et au service public.

Après le passage en force de la réforme injuste des retraites, après le vol de congés consécutifs au passage aux 1607 heures, après la suppression de la GIPA, c'est désormais sur la rémunération des agent.e.s malades que tape le gouvernement avec la baisse des indemnités journalières à 90% du salaire après le jour de carence.

L'annonce du Premier ministre sur l'impossibilité de revenir à un âge de départ en retraite à 62 ans malgré son engagement à laisser les partenaires sociaux négocier est une provocation supplémentaire.

Dans les collectivités territoriales, les efforts budgétaires ont déjà des effets : suppressions de postes, le non-remplacement des agent.e.s ou encore projets de privatisation de certaines missions.

La FSU Territoriale appelle les agent.e.s à se mobiliser et à s'organiser lors de la journée du 3 avril afin de construire le rapport de forces nécessaire pour faire reculer le gouvernement.

La FSU Territoriale rappelle aussi ses revendications pour le service public et la fonction publique :

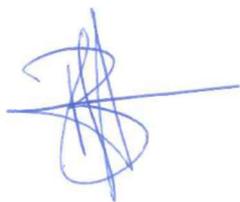
- Abrogation de la réforme des retraites et retour à 60 ans comme âge légal de départ ;
- Abrogation de la loi dite de « Transformation de la fonction publique » ;
- Abrogation de la réforme de l'assurance-chômage ;
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ;
- Indexation des salaires, des minima sociaux, des pensions et du point d'indice sur l'inflation ;
- Reconstruction des grilles indiciaires pour corriger le tassement des carrières ;
- Égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;



- Recrutements statutaires et plan de titularisation pour résorber la précarité dans la fonction publique ;
- La semaine de 32 heures sans perte de salaire ;
- Dotations aux services publics à la hauteur de l'urgence sociale et écologique.

Aussi, pour permettre aux agent.e.s de se mobiliser le 3 avril, la FSU Territoriale dépose un préavis de grève pour la journée du 3 avril de 00h00 à 24h, couvrant l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, monsieur le ministre, l'expression de notre considération.



La co-secrétaire générale
Béatrice FAUVINET

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

